

Droit, politique et société

LE QUÉBEC FACE AU SECOND MANDAT DE TRUMP : QUAND LA COOPÉRATION CLIMATIQUE RÉSISTE, MAIS QUE LES AMBITIONS RECULENT

Annie Chaloux

Professeure agrégée
École de politique appliquée
Université de Sherbrooke

Jennyfer Boudreau

Professionnelle de recherche
École de politique appliquée
Université de Sherbrooke

En janvier 2025, le retour de Donald Trump à la présidence des États-Unis a lancé une nouvelle phase de confrontation à la lutte contre les changements climatiques. Le Québec est directement touché par ces bouleversements, qui touchent à la fois la toile de coopération climatique, tissée au fil de décennies avec certains États américains, et ses politiques internes.

Engagé depuis longtemps dans ce que la science politique désigne comme la paradiplomatie climatique¹, le Québec a développé un vaste réseau de coopération avec plusieurs États américains. Son marché du carbone conjoint avec la Californie, opérationnel depuis 2014, en constitue l'exemple le plus emblématique. La coopération climatique québécoise s'étend toutefois bien au-delà de cet instrument phare, notamment par l'intermédiaire de la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada (CGNA-PMEC) et de plusieurs réseaux transnationaux et engagements internationaux. Jusqu'ici, ces partenariats avaient résisté aux fluctuations politiques fédérales, tant à Ottawa qu'à Washington (Chaloux et Boudreau, 2025). Or, le retour de Donald Trump à la Maison-Blanche soulève certaines questions importantes : la nouvelle présidence américaine a-t-elle influencé l'action climatique entre le Québec et les États-Unis ? Et si tel est le cas, quels sont les effets de ces changements sur l'action locale et sur le leadership climatique du Québec, de manière générale ?

C'est précisément à ces interrogations que l'article tente de répondre² en s'appuyant sur la documentation officielle et sur 13 entretiens semi-dirigés réalisés à l'automne 2025 auprès de fonctionnaires québécois. Les résultats montrent que les mécanismes de coopération entre le Québec et ses partenaires américains demeurent solides. En revanche, ils s'accompagnent de changements dans les priorités et les discours qui pourraient fragiliser l'action climatique à moyen et à long terme.

Un important recul de la politique climatique de la Maison-Blanche

Le désengagement climatique de Washington n'est pas un phénomène nouveau. Sous la présidence de George W. Bush (2001-2009), comme lors du premier mandat de Donald Trump (2017-2021), de même que pendant les mandats de Stephen Harper (2006-2015), les États fédérés engagés dans la lutte contre les changements climatiques avaient déjà dû composer avec l'absence, voire l'hostilité, des gouvernements fédéraux canadien et américain. Plusieurs d'entre eux avaient alors su maintenir et parfois renforcer leurs politiques climatiques, notamment en s'appuyant sur des coalitions régionales (Marshall et Burgess, 2022). Le Québec s'inscrivait d'ailleurs pleinement dans cette dynamique.

1. Il s'agit de l'ensemble des activités internationales menées par des gouvernements non centraux, comme les provinces ou les États fédérés, en parallèle ou en complémentarité avec leur gouvernement fédéral.

2. Cet article résume les résultats d'un article soumis à l'*American Review of Canadian Studies* (ARCS).

Depuis janvier 2025, encore une fois, un important recul des politiques climatiques fédérales est observé aux États-Unis. Ainsi, dès le premier jour à la Maison-Blanche, un décret présidentiel a officialisé le second retrait de l'Accord de Paris. Puis, l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA) a annoncé en mars 2025 une série de 31 actions qualifiées comme la plus importante phase de déréglementation environnementale par l'agence elle-même. Parmi les mesures entreprises, on retrouve, par exemple : une révision de la constatation de 2009 du danger des GES pour la santé (fondement de la *Clean Air Act*), la suspension du dépôt du cinquième *National Climate Assessment* (pourtant requis par la loi), et la relance des énergies fossiles par le projet de loi *One Big Beautiful Bill*. De plus, les budgets des organismes scientifiques fédéraux, dont la *National Oceanic and Atmospheric Administration* (NOAA), ont radicalement été réduits, et des données scientifiques publiques sur le climat ont été retirées de la circulation (Bomberg, 2025).

Cependant, au-delà des mesures de déréglementation (amorcée lors du premier mandat de l'administration Trump), la présidence adopte désormais une stratégie plus offensive visant à contester explicitement les pouvoirs constitutionnels des États fédérés en matière de politiques climatiques (Milman, 2025). Ainsi, l'administration a engagé des procédures judiciaires visant à invalider certaines mesures climatiques des États — comme le système de péage urbain de la ville de New York et les règles californiennes sur les véhicules électriques (Milman, 2025). Cette offensive a suscité des réactions variées de la part des États américains. Certains ont réaffirmé leur volonté de poursuivre leurs efforts en matière de climat, notamment par l'intermédiaire du *U.S. Climate Alliance*, tandis que d'autres ont adopté une approche plus prudente face à un contexte marqué par une forte incertitude politique et économique. Comme le résume une personne interrogée, les plus petits États américains n'ont tout simplement pas « les moyens de se retrouver au tribunal contre l'administration fédérale américaine ». La marge de manœuvre des partenaires américains du Québec s'en trouve réduite, en créant un climat d'incertitude juridique et politique qui pèse sur leur capacité à innover et à s'engager dans de nouvelles formes de coopération, voire à maintenir certaines de leurs mesures climatiques.

Maintien des instruments de coopération, mais...

Le premier constat qui ressort de cette étude est que les instruments de coopération climatiques mis en place par le Québec et ses partenaires américains n'ont pas été directement touchés par les revirements de l'administration Trump. Les principaux cadres de

coopération demeurent et aucun partenariat n'a été abandonné. Le marché du carbone Québec-Californie reste pleinement opérationnel : sa stabilité tient en partie à la jurisprudence issue du premier mandat de Trump, qui avait confirmé la légalité constitutionnelle du mécanisme californien. Il s'est même renforcé alors que la Californie a décidé de prolonger son système de plafonnement et d'échange jusqu'en 2045. À cela s'ajoute l'élargissement du marché avec l'adhésion de l'État de Washington, officialisée en juin 2026, dont l'intégration effective est prévue en 2027. Du côté québécois, plusieurs personnes interrogées soulignent l'importance de la structure administrative robuste bâtie autour du marché du carbone ainsi que le soutien de la société civile, qui ont permis d'assurer son maintien. Comme le résume un participant : « C'est parce qu'il y a des lois, des systèmes solides, qu'on a été résilients à la tempête. »

La CGNA-PMEC continue elle aussi d'offrir un espace d'échanges, même si, selon plusieurs participants et participantes aux entrevues menées, les changements climatiques y occupent désormais une place moins centrale, au profit des questions économiques et énergétiques. D'ailleurs, sur le plan énergétique, les partenariats autour de l'hydroélectricité québécoise ne semblent pas menacés à court terme. La compétitivité croissante des énergies renouvelables, combinée à la fiabilité du réseau électrique québécois, continue de susciter l'intérêt des partenaires américains et contribue à renforcer leur sécurité énergétique, indépendamment des orientations climatiques de la Maison-Blanche. Comme le souligne un participant, l'accès à l'hydroélectricité « est vraiment au centre de leurs préoccupations et de leurs priorités, peu importe ce qui arrive à Washington ».

Par contre, alors que l'on pouvait s'attendre à ce que le principal risque découle du désengagement des partenaires américains, les résultats mettent plutôt de l'avant des ajustements importants du côté québécois sur certains engagements climatiques. D'abord, le recul le plus notable concerne la cible de réduction de GES de 37,5 % sous les niveaux de 1990, prévue pour 2030, qui a été reportée de 5 ans, soit à 2035. De plus, le Québec a assoupli sa norme sur les véhicules zéro émission (VZE), ramenant la cible de 100 % à 90 % des ventes de véhicules neufs pour 2035. Pour certaines personnes interrogées, ces reculs s'expliquent autant par la dynamique du marché automobile que par le contexte politique nord-américain. Pour d'autres, l'administration Trump a surtout fourni l'occasion d'officialiser des ajustements qui faisaient déjà l'objet d'hésitations internes, notamment à la suite des difficultés financières de projets phares comme Northvolt et Lion Électrique, donnant ainsi une nouvelle légitimité au recul sur la cible de la norme VZE.

Plus largement, les données empiriques font ressortir une transformation dans la forme même de la coopération entre le Québec et ses partenaires américains. Depuis 2025, les interactions avec les principaux partenaires (Californie, État de New York et certains États de la Nouvelle-Angleterre) se poursuivent, mais sur un mode plus discret. La coopération s'est technicisée et dépolitisée, et se déroule dans des cadres administratifs et sectoriels, sans donner lieu à des annonces conjointes ou à des initiatives fortement médiatisées. Cette retenue est décrite par plusieurs personnes interrogées comme un choix pragmatique visant à protéger les partenariats existants de l'orage présidentiel. Un répondant résume « qu'il y a vraiment une surprudence à chaque fois qu'il y a des interventions ». L'enjeu n'est plus d'élargir la



coopération, mais de sécuriser ce qui a déjà été construit, dans un contexte où la visibilité politique peut exposer les partenaires à des frictions avec la Maison-Blanche.

Le vrai tournant, celui des mots

Dans les politiques publiques, le choix des mots n'a rien d'anodin. Il oriente la manière dont un problème est perçu, ce qui est considéré comme possible ou raisonnable, et les solutions qui apparaissent légitimes (Hajer, 1995). En matière de climat, parler de « transition énergétique », de « crise » ou de « pragmatisme économique » ne renvoie pas aux mêmes horizons d'action ni aux mêmes seuils d'acceptabilité politique. Or, c'est précisément sur ce terrain que l'on observe, depuis 2025, les changements les plus importants. Le vocabulaire qui entourait traditionnellement l'action climatique internationale du Québec, soit le leadership, l'ambition et l'exemplarité, est remplacé par un vocabulaire de prudence, de réalisme et de conditionnalité, où l'accent est mis sur les risques, les contraintes et la compétitivité nord-américaine.

Ce glissement discursif est particulièrement visible dans les prises de parole de l'ancien premier ministre François Legault et de plusieurs ministres responsables des dossiers climatiques et énergétiques. À plusieurs reprises en 2025, le premier ministre a insisté sur le fait que le Québec « ne peut pas être le seul État en Amérique du Nord à faire des efforts », en invoquant explicitement les risques pour la compétitivité économique dans un contexte où l'administration Trump démantèle une partie des politiques climatiques fédérales américaines (Radio-Canada, 2025). Il est allé jusqu'à déclarer que, « à cause de Donald Trump, la transition énergétique est reportée de quatre ans », faisant des actions et des discours de l'administration fédérale américaine un argument central pour justifier un ralentissement du rythme de la transition au Québec (Le Devoir, 2025). Ces déclarations, largement reprises dans l'espace public, contribuent à normaliser l'idée que l'ambition climatique doit désormais être évaluée d'abord à l'aune de sa compatibilité avec les équilibres économiques nord-américains.

Les entretiens menés reflètent ce changement de ton, tout en proposant des lectures parfois divergentes. Pour certains, l'arrivée de Donald Trump fournit un cadre explicatif « incontournable » justifiant la prudence face aux risques politiques et juridiques d'une action climatique trop visible. D'autres y voient plutôt une « échappatoire » politique, un prétexte commode pour officialiser des reculs qui étaient déjà présents avant 2025. Sans trancher entre ces interprétations, ces témoignages convergent cependant sur un point, soit

celui que le contexte fédéral américain et, plus largement, nord-américain, est désormais au cœur des justifications avancées pour expliquer la modulation de l'ambition climatique québécoise.

Ce tournant discursif s'accompagne d'une réactivation plus explicite de la tension entre économie et environnement. Dans les démarches menées en 2025 sur la révision des cibles de réduction des émissions de GES à l'horizon 2035, l'accent de la part du gouvernement est largement mis sur les coûts économiques, industriels et fiscaux associés à un resserrement des objectifs, tandis que les bénéfices environnementaux, sociaux ou sanitaires d'une action plus ambitieuse sont beaucoup moins mis de l'avant. De même, l'ajustement de la norme sur les VZE et la révision de la cible de réduction des émissions sont présentés comme des réponses pragmatiques à l'incertitude du marché nord-américain, plutôt que comme des choix politiques ouvrant un débat sur les trajectoires climatiques à moyen terme.

À court terme, ce cadrage facilite certes la gestion des contraintes et des rapports de force, mais il a un coût normatif que l'on ne peut négliger. En effet, en affaiblissant le registre du leadership climatique et en rendant plus légitime l'idée que la transition doit d'abord s'ajuster aux contraintes économiques continentales, il contribue à redéfinir les conditions mêmes de l'acceptabilité sociale d'une action climatique ambitieuse. Certaines personnes répondantes affirment même que, plus que la dérégulation, le contexte de désinformation climatique et de manipulation de la science au sud de la frontière pourrait affaiblir la confiance envers la science et les institutions publiques, tout en accentuant la polarisation du débat sur les changements climatiques.

Ce que cela signifie pour l'action internationale du Québec

Ce qui est en jeu, désormais, c'est le décalage croissant entre le récit d'un Québec « leader climatique » et les décisions effectivement prises. Le report de la cible de réduction de 37,5 %, déplacée de 2030 à 2035, est particulièrement révélateur de ce décalage. Présentée par le gouvernement comme une approche « équilibrée et responsable » pour protéger l'économie et l'emploi, cette décision est pourtant décrite par le Comité consultatif sur les changements climatiques (CCCC) et plusieurs organisations environnementales comme un recul qui accroît les risques et les coûts futurs de la décarbonation (CCCC, 2025). Elle place aussi le Québec sur une trajectoire moins alignée avec l'esprit de l'Accord de Paris, qui repose sur des réductions rapides et soutenues à court terme plutôt que sur des efforts concentrés en fin de parcours.

Ce choix soulève d'emblée une question de crédibilité internationale. Alors que le Comité consultatif recommandait d'augmenter la cible de 37,5 à 45 % d'ici 2030 et de viser la carboneutralité dès 2045, en cohérence avec des partenaires comme la Californie, le Québec fait le mouvement inverse en repoussant l'effort à plus tard. Or, l'action climatique internationale québécoise s'est précisément construite, depuis deux décennies, sur l'idée d'un leadership des états fédérés capable d'aller plus loin et plus vite que certains États centraux. À terme, cette inflexion peut fragiliser l'image d'acteur pionnier que le Québec cherchait à projeter dans les réseaux climatiques internationaux.

Les implications sont également concrètes pour le marché du carbone conjoint avec la Californie. Le report de la cible à 2035 ne remet pas immédiatement en cause le fonctionnement technique du marché, mais il introduit une zone d'incertitude sur la convergence des niveaux d'ambition à moyen terme, dans un contexte où la Californie maintient une trajectoire plus exigeante de décroissance des émissions. Plus largement, les gains d'influence accumulés depuis des années pourraient être progressivement affaiblis. La question n'est donc plus seulement de savoir si le Québec parvient à maintenir ses instruments de coopération, mais s'il peut encore prétendre jouer un rôle structurant dans l'architecture du régime climatique international, à la hauteur de l'image qu'il a lui-même contribué à construire.

En terminant, le second mandat de Trump modifie le contexte dans lequel s'inscrit la paradiplomatie climatique du Québec. Les principaux mécanismes de coopération avec les États américains demeurent toutefois en place : le marché du carbone fonctionne, les canaux diplomatiques restent ouverts et les partenariats énergétiques se poursuivent. Les résultats montrent néanmoins que cette continuité s'accompagne d'ajustements dans les priorités et les discours du Québec en matière de climat.

Le risque, à terme, n'est pas tant celui d'une rupture des instruments que celui d'un effritement des ambitions qui leur donnaient sens. Car le leadership climatique ne se mesure pas uniquement à la durabilité des mécanismes; il repose aussi sur la capacité à maintenir un horizon d'action exigeant, y compris lorsque les vents continentaux soufflent à contresens.

RÉFÉRENCES

Bomberg, E. (2025). Climate Change Politics in the Age of Trump 2.0. *Political Insight*, 16(3), 13-15. <https://doi.org/10.1177/20419058251376783>

Chaloux, A. et Boudreau, J. (2025). 20 Years of Climate Paradiplomacy Between Québec and the United States. In F. Gagnon, C. Kirkey, et S. Paquin (Éds.), *The Québec-United States Relationship : Political, Security, Economic, Environmental and Cultural Dynamics* (p. 263-284). Springer Nature Switzerland.

Comité consultatif sur les changements climatiques. (2025). *Définir l'ambition climatique du Québec : Cibles et trajectoires de décarbonation : Huitième avis du Comité consultatif sur les changements climatiques.*

Hajer, M. A. (1995). *The Politics of Environmental Discourse: Ecological Modernization and the Policy Process.* Oxford University Press.

Le Devoir. (2025). Legault reporte la transition énergétique de quatre ans. <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/932496/legault-reporter-transition-energetique-quatre-ans>

Marshall, R. et Burgess, M. G. (2022). Advancing bipartisan decarbonization policies : Lessons from state-level successes and failures. *Climatic Change*, 171(1). <https://doi.org/10.1007/s10584-022-03335-w>

Milman, O. (2025). Trump has launched more attacks on the environment in 100 days than his entire first term. *The Guardian*. <https://www.theguardian.com/environment/2025/may/01/trump-air-climate-pollution-regulation-100-days>

Radio-Canada. (2025). François Legault évoque une « pause sur certaines mesures » environnementales. Radio-Canada.ca. Radio-Canada. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2192005/entrevue-francois-legault-midi-info>



© Auteur(s), 2026. [Le Climatoscope dispose d'une licence non exclusive de publication et de diffusion. Article publié sous licence CC BY 4.0.](#)

